


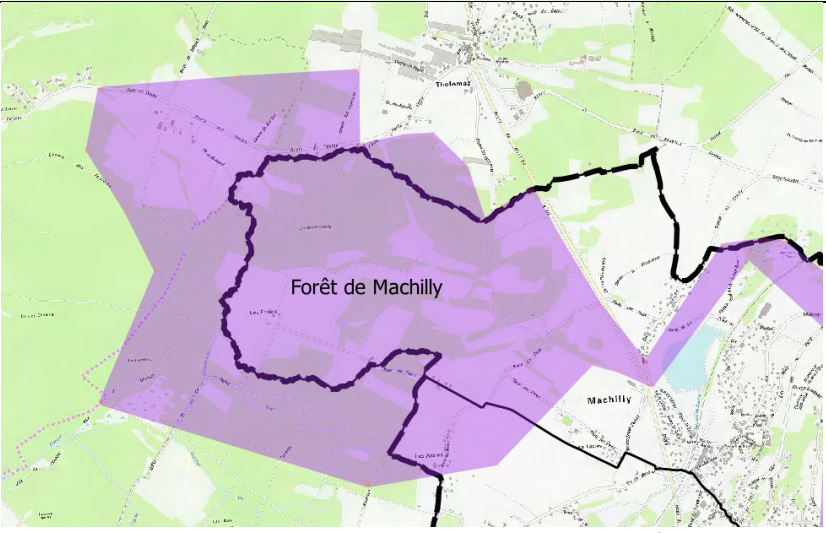


Enjeux CT ENS AA	Préserver les réservoirs de biodiversité, zones relais et de nature ordinaire, les paysages
Thème	Habitats et espèces patrimoniales
Maîtres d'ouvrage porteurs	Annemasse-Agglo, Commune de Machilly et Thonon Agglo
Comité de suivi de la fiche	Porteurs et Conseil Départemental 74
Titre de l'action	PG 1.7 - Etablissement d'un plan de gestion en vue de l'élaboration d'un contrat de site pour le Forêt de Machilly (- Loisin - Veigy - Jussy)
Priorité	3

Localisation	Secteur
<p>Forêt de Machilly et prairies interforestières sur les communes de Machilly, Loisin, Veigy Foncenex ainsi que sur le Canton de Genève</p> <p> Contour du futur site étudié</p> <p> Limite communale de Machilly</p> <p> Limite d'Annemasse Agglo</p>	 <p><i>Figure 1, Source SIG Annemasse Agglo</i></p>

Contexte
<p>La Forêt de Machilly est concernée par un corridor d'intérêt régional reliant le Massif des Voirons avec la Forêt de Jussy Douvaine. En effet, cet espace forestier composé de prairies intra-forestières constitue un continuum important pour les espèces de petite à grande faune. De plus l'espace forestier assure un rôle de relais biotope pour les espèces faunistiques et floristiques qu'il héberge notamment en formant, avec les milieux ouverts et les zones humides (inventaire départemental) qui le compose, un réseau écologique primordial pour la survie de la faune.</p> <p>Ce secteur d'intérêt et ce continuum primordial ont été relevés dans le cadre de l'étude ayant permis l'élaboration du Contrat Corridor Arve Lac (CCAL) en 2012. Une fiche action « mesure 29 » a été construite sur la préservation des prairies intra-forestières à ce titre.</p> <p>Ce secteur ne fait l'objet d'aucune protection réglementaire forte, outre la préservation en zone N ou A au PLU et un listing en ZNIEFF II. Pourtant, l'urbanisation diffuse et des projets d'infrastructures routières d'importance départementale menacent ce secteur.</p> <p>Une labellisation ENS intercommunale entre Machilly, Loisin et Veigy Foncenex permettrait de pérenniser les aménagements et actions mises en œuvre pour dans la fiche action 2.5 et d'étudier les mesures compensatoires à mettre en œuvre vis-à-vis des projets d'aménagement à venir. Le Canton de Genève pourra co-porter l'action, dans le but de garantir l'efficacité des mesures en place côté suisse sur la préservation des habitats et corridors, par la coordination avec les actions côté français.</p>

Objectifs de l'action

Proposer un plan de gestion pour la création d'un site ENS en Nature Ordinaire NatO, permettant de répondre aux enjeux identifiés sur ce site et dont les objectifs seraient les suivants :

- Travailler par concertation avec les propriétaires et exploitants concernés sur la gestion forestière et les prairies de fauche permettant de dynamiser et restaurer la biodiversité ;
- Préserver le réseau de clairières par gestion des prairies ;
- Restaurer des habitats pour les espèces qui auront été identifiées dans la fiche action PG1.1 ;
- Préserver les zones humides avec des mesures de gestion issues de la fiche action PG1.8 ;
- Etudier la mise en place de supports de sensibilisation voire d'aménagements pédagogiques, en lien avec le plan d'actions sensibilisation de la fiche PG6.

Contenu de l'action

L'action consistera en l'élaboration d'un plan de gestion pour ce site, répondant aux enjeux et objectifs précités.

L'élaboration du plan de gestion se fera en concertation étroite avec les co-porteurs de l'action à savoir la commune de Machilly, le Canton de Genève et Thonon Agglo.

Le Canton de Genève mettra à disposition son plan de gestion des Bois de Jussy récemment révisé (2019-2020) pour une meilleure intégration des enjeux à l'échelle transfrontalière.

Faisabilité

<i>Technique et organisationnelle</i>	Annemasse-Agglo pourra assister les autres maîtres d'ouvrage dans le lancement de la consultation, et/ou la réalisation d'une commande unique ou d'un groupement de commande. La commune de Machilly et Thonon Agglo resteront financeurs intégral et donc seront étroitement consultées et concertées lors de l'avancement de l'étude.
<i>Juridique et financier</i>	Une convention financière ou de délégation de maîtrise d'ouvrage sera réalisée, permettant à l'étude d'être financées par la commune de Machilly et Thonon Agglo d'une part, et commandée et suivie par Annemasse-Agglo d'autre part. Annemasse-Agglo déposera le dossier de subvention global auprès du Conseil Départemental.
<i>Foncier</i>	

Chiffrage de l'action

<i>Détail de chaque étape</i>	<i>Chiffrage €TTC</i>	<i>Maître de l'Ouvrage</i>	<i>Taux de subvention CD74</i>
Elaboration d'un plan de gestion en vue de la création d'un contrat de site pour la Forêt de Machilly / Loisin / Veigy Foncenex	20 000€	Annemasse-Agglo	60%

Calendrier / Phasage

2020	2021	2022	2023	2024
	Etude pour l'élaboration du plan de gestion	Signature du contrat de site et mise en place du plan		

Indicateurs

Nombre d'hectares labellisés

Nombre d'hectares avec objectif de gestion forestière

Nombre d'hectares avec objectif de préservation en prairie cultivée

Répartition du coût par bénéficiaires (à ce stade une répartition de 2/3 Machilly et 1/3 Thonon Agglo a été choisie, une répartition au prorata de la surface réellement étudiée (stade consultation) pourra être reprise le cas échéant) :

	pourcentage	Participation à l'étude PG1.5	Reste à charge avec 60% de subventions
Machilly	2/3	13 333€	5 333€
Thonon Agglo	1/3	6 667€	2 667€
<i>TOTAL</i>	<i>100%</i>	<i>20 000€</i>	<i>8 000€</i>